RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 55/2020

L'an deux mille vingt et le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR BAS ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 octobre 2020
Présents : M BONNEAU François, M LLUGANY Julien, Mme PIC Odile M CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M Adel M'ZOURI, Mme OLIBO Marie-Hélène, M CAMALY Julien, M COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M DECROCK Frédéric, M DELANNE Claude, M FILELLA Davis, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M PENEL Franck, M ROGE Pierre , Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme SOUBIELLE Eva
Absent excusé : M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis
Secrétaire de séance : M DECROCK Frédéric

Objet : Renouvellement convention de prestation concernant la mise à disposition par l'APLEC d'intervenants en catalan à l'école primaire de Latour-Bas-Elne – autorisation de signature

Monsieur Le Maire expose :

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a signé pour l'année 2020-2021 une convention avec l'APLEC « Association Per a L'Ensenyament del Català », ce dernier participera financièrement au coût de rémunération des intervenants mis à disposition par « l'APLEC » pour assurer les cours de langue catalane dans les écoles de la Commune qui le souhaitent.
La Commune de Latour-Bas-Elne a déjà bénéficié pour l'année 2019/2020 de ce dispositif, pour le renouveler pour l'année 2020/2021, il convient de signer une convention avec l'association APLEC.
Monsieur Le Maire donne lecture de cette convention.
Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

- L'APLEC dispensera les cours de langue Catalane à raison de 7 heures par semaines à l'école primaire Joseph Dauriach,
- L'APLEC assure le recrutement de l'intervenant,
- La Commune de Latour-Bas-Elne s'engage à payer à l'APLEC 20 % du coût correspondant aux heures dispensées

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le renouvellement de ce dispositif sur l'école primaire de Latour-Bas-Elne et d'autoriser à signer la convention ci-annexée.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que les élèves de l'école primaire de Latour-Bas-Elne puissent continuer de bénéficier dans les conditions énoncées dans ladite convention du dispositif mis en œuvre par l'APLEC dans le cadre de la sensibilisation à la langue Catalane,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention telle que présentée et annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication 14 octobre 2020